



Prénom et nom : _____

Identifiant Fair Fares : _____

Fair Fares NYC

Conditions d'utilisation et autres informations importantes concernant la carte Fair Fares NYC OMNY et les déplacements Access-A-Ride à tarif réduit du département des services sociaux/de l'administration des ressources humaines de la ville de New York

Le Département des services sociaux (Department of Social Services, DSS)/l'Administration des ressources humaines (Human Resources Administration, HRA) gère le Programme Fair Fares New York City (FFNYC) (ci-après le « Programme »). Le Programme permet aux personnes admissibles d'utiliser le métro, les bus locaux et le service Paratransit Access-A-Ride à moitié prix.

Inscription au Programme Fair Fares NYC :

Sous réserve de remplir les conditions d'admissibilité au Programme et de la disponibilité des fonds, vous bénéficierez d'une réduction FFNYC et vous serez inscrit(e) au Programme pour une durée d'un an. Vous serez inscrit(e) à l'une des réductions suivantes (celle qui s'applique à vous au moment de votre inscription) :

- Réduction sur les métros et les bus locaux des transports de la ville de New York (New York City Transit, NYCT) régis par l'autorité des transports métropolitains (Metropolitan Transportation Authority, MTA) New York City Transit (NYCT) (Staten Island Railway, Roosevelt Island Tram, et Hudson Rail Link) ; ou
- Access-A-Ride :

Si, à quelque moment que ce soit, vous n'êtes plus admissible, vous serez désinscrit(e) du Programme et n'aurez plus accès au tarif réduit. Le Programme vous informera par courrier à l'adresse que vous avez indiquée dans votre dossier si vous avez été désinscrit(e).

Admissibilité à FFNYC

Les résidents de la ville de New York peuvent être admissibles à FFNYC s'ils répondent aux conditions suivantes :

- Avoir entre 18 ans et 64 ans ;
- Faire partie d'un foyer qui répond aux critères de revenu du Programme FFNYC ;
- Ne pas bénéficier d'un tarif plein de la part du DSS/de la HRA ou de toute autre agence de la ville de New York ; et
- En cas de choix de la réduction FFNYC pour le métro et les bus, ne pas déjà participer ou ne pas être admissible à un autre programme de réduction pour les transports.

Passer de la carte Fair Fares MetroCard (FFM) à la carte Fair Fares One Metro New York (OMNY) (FFOC) :

Le Programme ne délivre plus de cartes de métro Fair Fares MetroCard (FFM). Si vous avez une FFM, vous pouvez l'utiliser jusqu'à ce que (selon ce qui se produit en premier) :

- la carte expire (la date d'expiration figure au dos de la carte) ;
- la carte ne fonctionne plus ;
- la carte soit désactivée ; ou



Prénom et nom : _____

Identifiant Fair Fares : _____

- vous ne soyez plus inscrit(e).

Les conditions d'utilisation que vous avez déjà signées s'appliquent toujours à votre MetroCard tant qu'elles sont en vigueur.

Lorsque vous renouvellez votre inscription au Programme, FFNYC vous enverra une carte Fair Fares OMNY (FFOC). Si vous signalez la perte, le vol ou la détérioration de votre MetroCard, FFNYC la remplacera par une carte OMNY. Vous pouvez passer de la carte MetroCard à la carte OMNY à tout moment.

Pour les participants inscrits à une réduction sur les métros et les bus locaux :

Le Programme vous enverra une FFOC dont l'usage vous est strictement réservé. Si vous laissez quelqu'un d'autre utiliser votre carte, le Programme peut vous suspendre et annuler votre réduction et votre FFOC. Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Pénalités » ci-dessous.

Comment fonctionne la réduction avec la FFOC :

Une fois que vous avez reçu votre FFOC, vous pouvez y ajouter de l'argent dans un distributeur automatique de cartes OMNY situé dans les stations de métro NYCT, dans les magasins de détail participants de la ville (omny.info/retail), en appelant le service à la clientèle d'OMNY au 877 789 6669, ou en ligne via votre compte OMNY enregistré (omny.info/register).

- Le Programme ne prend pas en charge et ne rembourse pas le coût des trajets. La FFOC que vous recevrez ne sera pas créditée avec de l'argent.
- Avant de pouvoir utiliser la FFOC, vous devez ajouter de l'argent pour payer le tarif du mode de transport que vous allez utiliser. Le plus petit montant pouvant être ajouté à votre carte est de 1 \$.
- Vous pouvez utiliser votre FFOC sur n'importe quel lecteur de cartes OMNY. Votre réduction est valable pour le métro, les bus locaux, le Staten Island Railway, le Roosevelt Island Tram et le Hudson Rail Link. Votre réduction ne s'applique pas aux bus express ou à l'AirTrain JFK.
- Si vous effectuez 12 trajets payants en l'espace de 7 jours consécutifs, tous les trajets supplémentaires effectués au cours de cette période seront automatiquement gratuits. C'est le maximum que vous paierez avec le tarif réduit du Programme FFNYC. Cette offre sera valable aussi longtemps qu'OMNY proposera le plafonnement des tarifs.

FFOC égarées, volées ou abîmées :

- Connectez-vous à ACCESS HRA (AHRA) ou appelez le 311 pour signaler la perte, le vol ou la détérioration de votre carte. La FFOC ne fonctionnera plus une fois qu'elle aura été annulée.
- La FFNYC vous enverra une nouvelle FFOC après la désactivation de la carte déclarée.
- La FFNYC ne délivrera qu'une seule FFOC de remplacement par année d'adhésion. Un deuxième remplacement n'est autorisé que dans des circonstances particulières, à la discrétion du Programme.
- Les FFOC utilisées à mauvais escient ou ayant fait l'objet d'un abus et pour lesquelles il reste de l'argent ne peuvent être remboursées.
- Vous pouvez transférer le solde de votre ancienne carte sur votre nouvelle carte en appelant le service clientèle d'OMNY au 877 789 6669. Lorsque vous appelez, vous devez donner une adresse électronique ou votre identifiant Fair Fares et le numéro de compte de transport de la carte OMNY perdue. Vous trouverez votre numéro d'identification Fair Fares et le numéro de



Prénom et nom : _____

Identifiant Fair Fares : _____

compte de transport dans votre compte AHRA.

Expiration de la FFOC conformément aux procédures de la NYCT :

- Une date d'expiration figure au dos de votre FFOC. Vous devez continuer à utiliser la même carte jusqu'à son expiration. FFNYC vous enverra automatiquement une nouvelle carte avant son expiration si vous êtes toujours inscrit(e) au Programme.
- Lorsque votre carte OMNY expire, vous pouvez transférer son solde sur votre nouvelle carte en contactant le service clientèle d'OMNY au 877 789 6669.

Pas de transfert d'argent de la carte MetroCard à la carte OMNY :

- Vous ne pouvez pas transférer le solde de votre FFM à votre FFOC. Vous devez utiliser le solde de votre MetroCard avant qu'elle n'expire ou ne soit annulée.
- Vous ne pouvez pas transférer le solde d'une MetroCard ou d'un compte OMNY à tarif plein vers un FFM ou un FFOC.

Demander un remboursement pour le vol ou la perte d'une carte FFM conformément aux procédures NYCT :

En cas de perte ou de vol de votre FFM et si vous avez acheté un pass 30 jours au moyen d'une **carte de crédit, de débit ou d'une carte de transfert électronique des prestations sociales (Electronic benefit transfer, EBT)** :

- Après avoir appelé le 311 ou vous être connecté(e) à AHRA pour signaler la perte ou le vol de votre carte, vous devez contacter NYC Transit en appelant le 511 ou le 718 330 1234, et en suivant les instructions jusqu'à ce que vous atteigniez le programme de protection du solde (Balance Protection Program) pour demander un remboursement.
- Vous pouvez bénéficier d'un remboursement partiel à partir du jour où vous avez informé le programme de protection du solde de la perte ou du vol de la FFM **et** :
 - un pass 30 jours est chargé sur la FFM perdue ou volée ;
 - le solde de jours restant sur le pass de 30 jours n'était pas nul au moment de la désactivation de la FFM ; et
 - vous avez payé le pass 30 jours avec une carte de crédit, de débit ou EBT.
- En cas de perte ou de vol de votre FFM, vous pouvez obtenir un remboursement gratuit par année civile. Un deuxième remboursement entraînera des frais de 5 \$, et aucun remboursement ne sera effectué si le montant de la carte est inférieur à 5 \$. Vous pouvez recevoir deux remboursements par an au maximum.

FFM endommagée ou ne fonctionnant pas :

Si vous ne pouvez pas utiliser votre FFM parce qu'elle est endommagée ou qu'elle ne fonctionne pas, vous devrez restituer la carte endommagée ou ne fonctionnant pas dans un bureau FFNYC.

Appelez le 311 ou consultez le site www.nyc.gov/fairfares pour trouver le bureau le plus proche. Le DSS/la HRA remplacera votre FFM dès restitution au Programme de la FFM endommagée ou ne fonctionnant pas.



Prénom et nom : _____

Identifiant Fair Fares : _____

Expiration de la MetroCard

S'il reste de l'argent sur votre FFM lorsqu'elle expire, vous pouvez demander un remboursement.

Envoyez votre demande par courrier ou rapportez votre carte expirée dans un centre FFNYC. Toute demande de remboursement doit être effectuée dans les deux ans suivant la date d'expiration figurant au dos de la carte.

Pour envoyer une demande par courrier, joignez les informations suivantes à l'enveloppe contenant votre carte :

- Votre prénom et votre nom.
- Numéro d'identification du client Fair Fares (qui se trouve sur la page d'accueil de Fair Fares dans votre dossier d'inscription à [ACCESS HRA](#)).
- Le solde total de la carte.

Envoyez votre carte et les informations ci-dessus à l'adresse suivante :

Fair Fares NYC
PO Box 7099
New York, NY 10008-7099

Pour les participants inscrits pour une réduction sur les déplacements Access-A-Ride (AAR) :

- Les participants au Programme Fair Fares qui sont des usagers d'AAR et qui demandent une réduction sur les trajets AAR ne sont pas admissibles pour recevoir un FFOC. Si vous avez déjà une FFOC, la réduction FFNYC sera supprimée.
- Une fois que vous avez donné au Programme votre numéro d'identification Access-A-Ride et que NYC Transit a confirmé vos informations, la réduction sera appliquée directement à chaque compte AAR. Une fois votre inscription confirmée par AAR, vous pourrez réserver des trajets à tarif réduit sur AAR pendant votre période d'admissibilité aux tarifs Fair Fares. La réduction sera appliquée au voyage lorsque vous le réserverez, et vous ne paierez le tarif réduit qu'une fois le voyage effectué.
- Vous êtes la seule personne autorisée à utiliser votre réduction tarifaire AAR. Si vous laissez une autre personne utiliser votre remise, vous risquez de perdre votre admissibilité au Programme. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter la section « Pénalités » ci-dessous.

En acceptant les conditions d'utilisation du Programme FFNYC, vous reconnaissez et acceptez les conditions et politiques régissant l'utilisation de nos services, y compris les directives sur la conduite des utilisateurs, la confidentialité des données, les droits de propriété intellectuelle et les limitations de responsabilité.

Renouvellements dans le cadre du Programme FFNYC :

Le Programme vous informera au moins 30 jours avant la fin de votre période d'inscription au Programme FFNYC. Vous pourrez alors envoyer une demande de renouvellement au DSS/à la HRA. La date d'expiration de votre FFOC sera différente de celle de votre inscription au Programme FFNYC. Une fois votre demande de renouvellement examinée et approuvée, votre réduction sera maintenue sur votre FFOC, à moins que vous n'ayez demandé une nouvelle carte lors de votre demande de renouvellement. Si votre FFOC expire pendant votre inscription, une nouvelle carte vous sera automatiquement envoyée par courrier avant son expiration.

Avertissement :



Prénom et nom : _____

Identifiant Fair Fares : _____

Les réductions tarifaires Fair Fares sont disponibles uniquement pendant que le Programme est en vigueur. Si le Programme est interrompu, la réduction sera supprimée de votre carte, mais vous pourrez continuer à utiliser le solde restant sur votre compte OMNY. Les remises Access-A-Ride prendront immédiatement fin en cas d'interruption du Programme.

En acceptant les présentes Conditions d'utilisation, vous reconnaissez que le présent accord est conclu entre vous, le participant, et le DSS/la HRA en qualité d'administrateur du Programme FFNYC. La NYCT n'est pas partie au présent accord.

Modifications du présent accord :

Le DSS/la HRA peut modifier les modalités du présent accord à tout moment. Ces modifications entreront en vigueur uniquement à la date indiquée sur l'avis de modification. Si quelque chose dans l'avis de modification invalide une partie du présent accord, l'avis de modification n'invalide pas l'intégralité de l'accord. Cela signifie que le reste des modalités du présent accord resteront en vigueur.

Loi applicable :

Les lois de l'État de New York et le Chapitre 12 du Titre 68 des Règles de la ville de New York régissent le présent accord. Les lois de l'État de New York serviront à son interprétation.

Modification de vos informations :

Vous recevrez les avis et FFOC de remplacement à l'adresse figurant dans votre dossier. Vous acceptez d'informer le DSS/la HRA de toute modification des informations que vous avez communiquées, telles que :

- nom ;
- adresse ;
- numéro de téléphone ; et
- adresse électronique.

Vous pouvez changer votre adresse postale ou vos coordonnées en vous rendant sur le site www.nyc.gov/accessfairfares, en appelant le 311 ou en vous rendant dans un bureau Fair Fares NYC.

Non-admissibilité :

FFNYC supprimera la réduction de votre carte si vous n'êtes pas admissible au Programme. Vous pouvez continuer à utiliser la carte sans la réduction si elle n'a pas été désactivée.

Restrictions :

Vous seul(e) êtes autorisé(e) à utiliser votre réduction FF. Si vous laissez une autre personne utiliser votre réduction FF, vous risquez d'être exclu(e) du Programme et, si vous avez une FFOC, vous risquez de perdre le solde de jours ou d'argent restant sur votre carte.

S'ils vous le demandent, vous devrez présenter votre FFOC à un agent de police ou à un membre du personnel, comme pour toutes les cartes OMNY.

Vous ne pourrez pas bénéficier d'un remboursement ou d'une carte de remplacement si :

- vous avez falsifié votre FFOC ; ou
- vous avez donné votre FFOC à une autre personne pour qu'elle l'utilise.



Prénom et nom : _____

Identifiant Fair Fares : _____

Pénalités :

Si vous faites preuve d'un usage abusif ou d'un mauvais usage de votre réduction FF, ou si vous escroquez Fair Fares NYC (y compris, mais sans s'y limiter, si vous laissez une autre personne utiliser votre remise ou si vous fournissez intentionnellement de fausses informations à Fair Fares NYC), vous recevrez un courrier d'avertissement et une suspension de 60 jours. Après la fin de la période de suspension de 60 jours, vous pourrez refaire une demande d'adhésion au Programme. Si vous commettez une deuxième infraction, vous serez définitivement radié(e) du Programme.

Les FFOC utilisées à mauvais escient ou ayant fait l'objet d'un abus et pour lesquelles il reste de l'argent ne peuvent être remboursées.

Droit de contester la décision d'admissibilité :

Si vous n'êtes pas admissible au Programme Fair Fares NYC, vous avez le droit de contester cette décision en demandant un examen administratif en appelant le 311 ou en vous rendant dans un centre FFNYC.

Divulgation :

Le DSS/la HRA peut utiliser et partager vos informations personnelles recueillies dans le cadre de votre participation au Programme à certaines fins, y compris, mais sans s'y limiter, les fins suivantes :

- Administrer le Programme ;
- Vous mettre en relation avec les prestations, services et soins supplémentaires auxquels vous pouvez prétendre ;
- Vérification de votre participation au programme Access-A-Ride ;
- Vérifier que vous ne participez pas à un programme de tarif réduit de MTA ; et
- Fournir aux autorités chargées de l'application de la loi des informations sur les cas présumés de fraude liés au Programme.

La réduction Fair Fares et son utilisation sont soumises à toutes les dispositions, toutes les règles, tous les règlements et toutes les réglementations tarifaires du service NYC Transit et de ses sociétés affiliées.

L'utilisation d'une FFOC est soumise aux mêmes conditions et restrictions tarifaires que l'utilisation d'une FFM. L'utilisation de la réduction Fair Fares avec OMNY est soumise aux conditions de service et à la politique de confidentialité d'OMNY, qui peuvent être consultées sur OMNY.info.

Veuillez lire et signer ces conditions d'utilisation et en conserver un exemplaire dans vos dossiers.

Nom du participant (en caractères d'imprimerie)

Date

Signature du participant

Pour contacter le service à la clientèle et obtenir plus d'informations, appelez le 311. Si vous êtes sourd(e) ou malentendant(e), utilisez le 711 ou votre fournisseur de service de relais préféré pour nous contacter.